

2019 - 2020



RÈGLEMENT DES ÉTUDES THÉÂTRALES



Conservatoire du Pays Basque
Maurice Ravel
Iparraldeko Kontserbatorioa

Règlement des études théâtrales

Version octobre 2019

1. Les instances pédagogiques	2
a. Le conseil pédagogique	2
b. Le conseil des enseignants	2
c. La commission d'attribution des diplômes	2
2. Le règlement des études théâtrales	3
a. Généralités	3
b. Handicap	3
c. Double cursus	3
3. L'organisation pédagogique	4
a. Expérimentation des bases du jeu théâtral	4
b. Formation initiale	4
c. Orientation professionnelle	5
4. Les enseignements dispensés	5
a. Une formation du comédien	5
b. Une approche culturelle du théâtre	5
5. Le cursus théâtre	6
a. Expérimentation des bases du jeu théâtral	6
b. Formation initiale	7
I. Cycle 1 : Détermination	7
II. Cycle 2 : Enseignements des bases	8
III. Cycle 3 : Approfondissement des acquis	9
IV. Expérimentation 2019-2020 : Parcours personnalisé étudiants UPPA	10
c. Orientation professionnelle	11
d. Les ateliers de pratiques artistiques	11

1. Les instances pédagogiques

a) Le conseil pédagogique

Sous l'autorité du directeur de la structure ou son représentant qui fixe les ordres du jour (présentation de projets, définition des priorités, réflexions thématiques...), il rassemble l'équipe de direction (selon les sujets abordés) et les représentants de l'équipe pédagogique (les conseillers pédagogiques de département, de cycle d'orientation professionnelle).

- Le directeur
- Les responsables pédagogiques
- Les conseillers pédagogiques
- La coordinatrice territoriale
- Le coordinateur COP
- La responsable de la scolarité

Peuvent y être associés des représentants de structures partenaires et de l'Education Nationale (en cas de dispositifs tels que CHA, ateliers de danse ou de théâtre...).

Le conseil pédagogique se réunit plusieurs fois par an et en fonction de l'urgence des dossiers ;

Il participe :

- à la conception et au suivi du « projet d'établissement »,
- à la réalisation des projets spécifiques
- à l'élaboration et à l'évolution des textes-cadres,
- à l'innovation pédagogique
- à l'évolution de l'organisation des départements pédagogiques,
- à la mise au point des processus d'évaluation,
- à la conception des plans de formation continue,
- au développement des systèmes et supports d'information.

Instance de réflexion, le conseil pédagogique veille à impulser la recherche et l'innovation pédagogiques, l'émergence et le suivi de projets. Tout en favorisant le débat, le foisonnement et la circulation des idées, il assure un rôle de communication interne, de coordination et de relais.

b) Le conseil des enseignants théâtre

Le conseil des enseignants a pour but de donner un avis décisif sur le parcours et / ou la continuité des études d'un élève. Il se concerte 3 fois par an dans le cadre de l'évaluation continue et des examens de fin de cycle des élèves en formation pour leur communiquer par écrit sous forme de bulletin les appréciations les concernant. Ce conseil peut se réunir sur demande du Directeur ou d'un élève (famille) pour un réexamen de la situation de l'élève. L'avis du conseil sera communiqué au Directeur qui informera la famille de sa décision par courrier.

Le conseil est composé :

- du responsable pédagogique ;
- de l'équipe pédagogique des enseignants de l'élève.

c) La Commission d'attribution des diplômes

La commission d'attribution des diplômes se réunit pour examiner les dossiers des élèves présentant un diplôme (Brevet d'Études, Certificat d'Études, Diplôme d'Études Théâtrale). Elle vérifiera l'obtention des UV conformément au règlement des études et prononcera l'obtention ou non du diplôme.

Sont présents :

- Le directeur de l'établissement ou son représentant
- Les responsables pédagogiques
- Les coordinateurs des cycles d'orientation professionnelle
- Le représentant de l'APEC (association des parents d'élèves)

2. Le règlement des études théâtrales

a) Généralités

1. La mise à jour du règlement des études théâtrales est effectuée sur décision du conseil pédagogique du CRR dès que nécessaire.
2. Il est à disposition de toute personne sur internet (www.cmdt-ravel.fr) ou sur simple demande auprès du bureau de la scolarité.
3. Ce document s'appuie sur les textes en vigueur produits par le ministère de la Culture :
 - La charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre (2001)
 - Le schéma d'orientation pédagogique et d'organisation de l'enseignement initial du théâtre (juillet 2005)
 - Les annexes 1 et 2 de l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique

b) Handicap

Conformément à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le Conservatoire accompagne les élèves en situation de handicap pour offrir un accès aux pratiques artistiques.

c) Double cursus

La pratique d'un double cursus est possible sous conditions :

1. L'élève doit choisir un cursus dominant. Un parcours complémentaire peut lui être proposé selon les possibilités du conservatoire et ce n'est nullement une obligation du conservatoire.
2. Le parcours complémentaire théâtre est non diplômant.
3. L'élève sera tenu de suivre l'intégralité des cours et des projets proposés du cursus dominant et le parcours complémentaire sera déterminé au cas par cas par les équipes pédagogiques concernées par ce double cursus.

3. L'organisation pédagogique du théâtre

« Ecole de vie, de citoyenneté, lieu de la confrontation, de l'exigence, du questionnement et de la rencontre, le théâtre est le terrain d'exercice de l'imagination, de la sensibilité et de l'intelligence. »

cf. Schéma d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture 2005

Le projet pédagogique du département a pour objectif de transmettre les bases techniques, théoriques et artistiques indispensables à la pratique du jeu théâtral. Il accompagne les élèves vers une autonomie et un épanouissement de leurs choix artistiques, que leur projet de formation réponde à une pratique en amateur ou à une orientation professionnelle (projet de création d'un COP Théâtre).

Le parcours de formation théâtrale du Conservatoire de Bayonne s'appuie sur les préconisations du schéma d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture et s'articule autour de trois grands axes :

- Expérimentation des bases du jeu théâtral
- Formation initiale
- Orientation professionnelle

a) Expérimentation des bases du jeu théâtral

- « Dispositif CHAT Ecole » : Classes à horaires aménagés théâtre/Ecoles
- « Dispositif CHAT Collège » : Classes à horaires aménagés théâtre/Collèges
- « INITIATION » : découverte et sensibilisation à la pratique collective du théâtre

« Les dispositifs CHAT en partenariat avec L'Education Nationale et le Conservatoire sont très organisés et suivis par différentes commissions et temps de réflexion durant l'année. Lors d'un travail pédagogique interne au Conservatoire, conduit par le responsable pédagogique théâtre et la coordinatrice CHAT, les critères d'évaluation de commission d'entrée en Théâtre ont été revus et réactualisés, afin d'améliorer les conditions d'admission des élèves candidats. Ce travail a été validé par l'Education Nationale, lors d'une commission de suivi du dispositif en mars 2018. »

○ Dispositif CHAT Ecole

Etablissements concernés : Ecole Malégarie (Bayonne) ; Ecole Braou (Biarritz)

○ Dispositif CHAT Collège

Etablissement concerné : Collège Jean Rostand (Biarritz)

○ INITIATION : découverte et sensibilisation

Ateliers de pratique théâtrale ouvert à partir de 11 ans.

b) Formation initiale

Le cursus de formation initiale constitué de trois cycles (Cycle1, Cycle 2 et Cycle 3) est ouvert à partir de 15 ans aux personnes débutantes ou ayant déjà une approche et/ou une pratique du théâtre, et qui souhaitent poursuivre et approfondir cette expérience.

1. CYCLE 1 : Détermination
2. CYCLE 2 : Enseignement des bases
3. CYCLE 3 : Approfondissement
4. Parcours personnalisé : expérimentation 2019/2020

c) Orientation professionnelle (En projet)

Le cursus COP (cycle d'orientation professionnelle) est destiné aux 18-24 ans, ayant déjà appris et pratiqué les bases de l'art du jeu théâtral et qui envisagent une orientation professionnelle dans le domaine du spectacle vivant.

4. Les enseignements dispensés au CRR

Les enseignements dispensés au CRR s'appuient sur :

a) Une formation de comédien

- Pratique active régulière du théâtre qui sollicite le corps, la voix, le rapport au texte et qui convoque l'imaginaire.
- Culture artistique générale, plus particulièrement théâtrale
- Projets transversaux et/ou pluridisciplinaires en relation avec les autres enseignements dispensés par les autres départements (Musique/Chant et Danse)
- Stages proposés par l'équipe pédagogique en relation avec les compagnies partenaires et des intervenants extérieurs. Ils ont pour but de favoriser la découverte de diverses techniques de jeu ou d'expression théâtrale.

L'enseignement du théâtre nécessite, de la part des élèves, **de l'engagement, du temps, de la régularité** et un **investissement personnel important**.

b) Une approche culturelle du théâtre

Dans le cadre de leurs parcours de formation, les élèves participent à un projet d'action culturelle, qui se décline en deux types d'actions :

- **Les scènes publiques (Présentations de travaux/Examens)** : Faire l'apprentissage de la mise en représentation de leurs pratiques artistiques
- **L'École du spectateur** : Rencontrer les artistes programmés par les opérateurs culturels, en répétition et/ou en représentation, dans le cadre de partenariats privilégiés.

Le travail de sensibilisation à l'Art et à la Culture constitue une dimension reconnue, nécessaire et incontournable de la formation de nos apprentis-comédiens dans le cadre de leurs cursus d'apprentissage de l'Art dramatique.

L'école du spectateur est une démarche éducative par laquelle les élèves apprennent à devenir des spectateurs actifs et désirants, et à appréhender le théâtre comme une pratique artistique vivante, au-delà de la seule expérience de l'analyse littéraire des textes. Elle leur permet d'acquérir, dans le partage d'une culture commune, jugement esthétique et esprit critique, de connaître et comprendre les codes d'une représentation (théâtrale, chorégraphique, musicale...) et d'analyser les signes et les contenus.

Voir, lire et pratiquer le théâtre constituent en effet les éléments indissociables d'une démarche globale d'éducation artistique et culturelle.

L'école du spectateur repose sur la durée (un parcours de plusieurs spectacles proposés dans l'année), permettant à l'élève une diversité d'expériences et de rencontres avec des formes de création différentes. Une école de l'interrogation où l'on apprend à « voir le monde ».

5. Le cursus théâtre

a) Expérimentation des bases du jeu théâtral

1. Dispositif CHAT Ecole

CHAT ECOLE BAYONNE MALÉGARIE
CE1-CE2 / CM1-CM2 (7- 10 ans)
3h/s dont 2h/s de pratique théâtrale
+1h/s de musique

CHAT ECOLE BIARRITZ BRAOU
CE1-CE2 / CM1-CM2 (7- 10 ans)
3h/s dont 2h/s de pratique théâtrale
+ 1h/s de musique

MODALITES D'ADMISSION : Selon critères Commission Inspection Académique / CRR

2. Dispositif

CHAT

Collège

CHAT COLLEGE BIARRITZ JEAN ROSTAND
6^e-5^e / 4^e-3^e (11-15 ans)
3h/s dont 2h/s de pratique théâtrale
+ 1h/s histoire du théâtre

MODALITES D'ADMISSION : Selon critères Commission Inspection Académique / CRR

3. INITIATION : Découverte et Sensibilisation

ATELIER « Découverte » CRR BAYONNE

2h/s de pratique théâtrale

ATELIER « Sensibilisation » CRR BAYONNE

2h30/s de pratique théâtrale

Durée : 1 an (possibilité de réinscription)

Accessible dès 11ans/ou entrée en sixième

Ce cours hebdomadaire entend « faire découvrir le théâtre » en proposant à nos plus jeunes élèves une expérience du sensible par la pratique du plateau. Cette initiation par l'exploration s'appuie sur la singularité de chacun et sur l'énergie du groupe. On y explore la place du corps, de la parole et du verbe, à travers l'improvisation et le texte sous toutes leurs formes.

Il permet à l'élève de développer sa curiosité et son plaisir du jeu. Accompagné dans son apprentissage de la pratique théâtrale, l'élève prend conscience des premiers enjeux de l'Art Dramatique et de ses exigences.

En aucun cas, la participation au cours « Initiation » ne permet d'intégrer le cycle 1 sans se présenter au test d'entrée spécifique « Formation initiale »

MODALITES D'ADMISSION :

Test d'entrée sous forme d'atelier collectif de pratique théâtrale.

A l'issue de cette épreuve l'équipe pédagogique constituera le groupe classe pour l'année scolaire. La décision du jury est souveraine

L'inscription en « Initiation » sera définitive après une période probatoire (vacances de Toussaint).

b) Formation initiale

I. CYCLE 1 : Détermination

Durée : 1 à 2 ans

➤ OBJECTIFS :

C'est l'enseignement des fondamentaux du théâtre. Il permet à l'élève de mesurer les exigences d'une pratique artistique. Cette approche de l'art théâtral s'appuie sur la nécessité d'une disponibilité corporelle et vocale, l'importance de l'enjeu collectif du jeu dramatique, le dépassement des représentations convenues de cet art et la diversité de son champ d'apprentissage.

➤ ENSEIGNEMENTS :

- Travail théâtral : 3h
- Pratique corporelle : 1h15
- Pratique vocale : 1h
- 1 stage obligatoire dans l'année
- Le temps horaire hebdomadaire peut être modifié en fonction des projets.

➤ ADMISSION :

Ce cycle est accessible dès 15 ans

Epreuves d'admission :

- L'élève sera invité à participer à un atelier collectif
- Une scène dialoguée de 3' libre choix d'auteur
- Une courte rencontre avec le jury peut compléter cette épreuve

A l'issue de ces épreuves l'équipe pédagogique constituera le groupe classe. La décision du jury est souveraine

➤ EVALUATION :

Evaluation continue

Réalisée par le conseil des enseignants trois fois par an, elle permet de suivre l'élève tout au long de son parcours et d'appréhender son attitude vis-à-vis :

- Des objectifs pédagogiques à atteindre,
- De l'investissement et la qualité de son travail d'interprétation
- De son comportement hors plateau

Examen de fin de cycle

Il porte sur l'interprétation. Un jury interne/externe et un représentant de l'APEC présidé par le directeur ou son représentant évalue l'épreuve pour laquelle il est réuni.

➤ PASSAGE DE CYCLE

La décision finale sur le passage en Cycle 2, la poursuite en cycle 1 (2^{ème} année) ou la fin des études est prise par le conseil des enseignants présidé par le directeur ou son représentant. Elle prend en compte l'évaluation continue et les résultats de l'examen.

II. CYCLE 2 : Enseignement des bases

Durée : 2 ans

► **OBJECTIFS :**

L'apprentissage de la prise de parole individuelle et collective, une exploration des répertoires, une pratique plus soutenue du jeu théâtral et l'acquisition d'une disponibilité corporelle et vocale permettent une expérimentation du « langage théâtral » associée à une découverte des bases de la culture théâtrale

► **ENSEIGNEMENTS :**

- Travail théâtral : 4h
- Pratique corporelle : 1h15
- Pratique vocale : 1h
- 2 stages obligatoires dans l'année
- Le temps horaire hebdomadaire peut être modifié en fonction des projets.

► **ADMISSION :**

Ce cycle est accessible dès 16 ans

Epreuves d'admission :

- L'élève sera invité à participer à un atelier collectif
- Une scène dialoguée de 3' libre choix d'auteur
- Une scène dialoguée de 3' à choisir parmi la liste imposée
- Une courte rencontre avec le jury peut compléter cette épreuve

A l'issue de ces épreuves l'équipe pédagogique constituera le groupe classe. La décision du jury est souveraine

► **EVALUATION :**

Evaluation continue (identique au cycle 1)

Examen de fin de cycle (identique au cycle 1)

► **PASSAGE DE CYCLE :**

La décision finale sur le passage en Cycle 3, la poursuite en cycle 2 (2^{ème} année) ou la fin des études est prise par le conseil des enseignants présidé par le directeur ou son représentant. Elle prend en compte l'évaluation continue et les résultats de l'examen.

► **DIPLÔME : Brevet d'Etudes Théâtrales**

Le Brevet d'Etudes Théâtrales (BET) est décerné par le conseil des enseignants, présidé par le directeur ou son représentant, au moment du conseil des enseignants qui statue sur le passage de cycle. Ce diplôme reconnaît, valorise et valide le parcours de formation.

Le BET comprend 2 Unités d'Enseignement : UE « Interprétation » et UE « Culture théâtrale »

Il est délivré aux élèves qui terminent leur formation en Cycle 2 et qui répondent aux exigences formulées par le conseil des enseignants (assiduité, engagement, comportement). Il n'induit pas un passage automatique en cycle 3.

III. CYCLE 3 : Approfondissement des acquis

Durée : 2 ans

➤ **OBJECTIFS :**

L'enseignement est fondé sur le développement et l'enrichissement du champ d'expression artistique de chaque élève. Ce cycle met l'accent sur le développement de ses pratiques corporelles et vocales, l'approfondissement de sa culture théâtrale, l'intensification de son travail d'interprétation, et l'apprentissage de l'autonomie, lui permettant de définir son projet, qu'il soit vers une pratique en amateur ou une orientation professionnelle.

➤ **ENSEIGNEMENTS :**

- Travail théâtral : 6h
- Pratique corporelle : 1h15
- Pratique vocale : 1h
- 2 ou 3 stages obligatoires dans l'année
- Ce temps horaire hebdomadaire peut être modifié en fonction des projets.

➤ **ADMISSION**

Ce cycle est accessible postbac.

Epreuves d'admission :

- L'élève sera invité à participer à un atelier collectif
- Deux scènes dialoguées de 3' chacune à choisir parmi la liste imposée
- Une courte rencontre avec le jury peut compléter cette épreuve

A l'issue de ces épreuves l'équipe pédagogique constituera le groupe classe. La décision du jury est souveraine

➤ **EVALUATION :**

Evaluation continue : Unités d'Enseignements 2, 3 et 4 du Certificat d'Etudes Théâtrales (CET)

Examen de fin de cycle : Unité d'Enseignement 1 du CET

➤ **DIPLÔME :**

Le **CERTIFICAT D'ETUDES THEATRALES** : 4 Unités d'Enseignement à valider

- **UE 1 : Interprétation** (délivrée par le jury externe/interne dans le cadre de l'examen d'interprétation en fin d'année 2)
Modalité : Dans le cadre des études en Cycle 3, une évaluation de tout le groupe est présentée en fin de formation autour d'un objet théâtral défini.
- **UE 2 : Pratiques vocales et corporelles** (délivrée par le conseil des enseignants)
- **UE 3 : Culture théâtrale** (délivrée par le conseil des enseignants)
- **UE 4 : Autonomie de conduite de projet** : Présentation publique de 20' max (délivrée par le conseil des enseignants) en année 2
La pertinence et la faisabilité du projet de l'élève seront validées par l'équipe enseignante.

IMPORTANT : Lors du premier conseil des enseignants (année 2) l'élève exprime son choix entre :
A - L'élève souhaite **finaliser** son parcours de formation initiale validé par l'obtention du **Certificat d'Etudes Théâtrales** (CET) et sera évalué sur **l'ensemble** des épreuves du CET (4 UE).

B – L'élève souhaite poursuivre dans le cycle sa deuxième année, et sollicite une simple évaluation de la part du conseil des enseignants et du jury externe/interne en fin d'année.

A l'issue de cette deuxième année du cursus de formation, le conseil des enseignants présidé par le directeur ou son représentant prendra les décisions suivantes :

1. Obtention du CET si l'élève a réussi l'ensemble des épreuves ou
2. La possibilité exceptionnelle de poursuite des études en cycle 3 (3^{ème} année par dérogation) ou
3. La fin des études

Le **CERTIFICAT D'ETUDES THEATRALES (CET)** est délivré par la Commission d'attribution des diplômes présidé par le Maire de Bayonne ou son représentant

NOTA BENE : *L'équipe pédagogique, consciente des différents cursus suivis par nos élèves (scolaire, universitaire et conservatoire) et soucieuse de la réussite à leurs examens, proposera une adaptation des emplois du temps après les vacances de printemps en fonction des attendus pédagogiques de fin d'année scolaire et des contraintes des élèves.*

IV. Expérimentation 2019/2020 : Parcours personnalisé étudiants UPPA

Durée : 1 an – Année scolaire 2019/2020

En collaboration avec l'Université des Pyrénées et des Pays de l'Adour (UPPA) une expérimentation est initiée pour l'année universitaire 2019/2020 à destination d'étudiants désireux d'approfondir une pratique théâtrale au conservatoire Maurice Ravel. Ce partenariat avec l'UPPA permettra d'articuler les emplois du temps entre l'université et le Conservatoire Maurice Ravel.

Les élèves admis intègrent pour cette année 2019/2020 les cours dispensés **en Cycle 3 Théâtre** :

➤ ENSEIGNEMENTS :

Les élèves admis suivent pour cette année 2019/2020 **l'intégralité des cours dispensés en Cycle 3 Théâtre** (voir Enseignements Cycle 3)

➤ ADMISSION

Ce module est accessible aux étudiants inscrits à l'UPPA.

Les candidats seront invités à suivre en immersion les cours Cycle 3 durant les deux premières semaines d'enseignements.

A l'issue de ces épreuves l'équipe pédagogique constituera le groupe classe. La décision du jury est souveraine

➤ EVALUATION CONTINUE :

Réalisée par le conseil des enseignants trois fois par an, elle permet de suivre l'élève tout au long de son parcours et d'appréhender son attitude vis-à-vis :

- Des objectifs pédagogiques à atteindre,
- De l'investissement et la qualité de son travail d'interprétation
- De son comportement hors plateau

PARCOURS NON DIPLOMANT

c) Orientation Professionnelle (En projet)

Le cursus COP (cycle d'orientation professionnelle) est destiné aux 18-24 ans, ayant déjà appris et pratiqué les bases de l'art du jeu théâtral et qui envisagent une orientation professionnelle dans le domaine du spectacle vivant.

OBJECTIFS : Donner les outils nécessaires aux élèves désirant se former dans une dynamique préprofessionnelle, dans la perspective d'une préparation en direction des établissements d'enseignement supérieur, et/ou de l'exercice d'une future activité professionnelle en lien avec le milieu du spectacle vivant.

d) Les ateliers de pratiques artistiques

La mission du Conservatoire ne s'arrête pas au public intégré aux divers cursus d'apprentissage et préparant les diplômes amateurs ou professionnels : il lui faut également contribuer à « l'accompagnement des pratiques amateurs », une fois le stade de la formation initiale atteint. Deux cas de figure sont possibles :

- L'accueil d'adultes au sein d'activités d'ensemble
- L'orientation du public vers des partenaires compétents

Contacts compagnies partenaires :

❖ Théâtre du Versant

11 rue Pelletier – 64200 Biarritz
05 59 23 02 30 – theatre-versant@wanadoo.fr

❖ Théâtre des Chimères

75 avenue Maréchal Juin - 64200 BIARRITZ
05 59 41 18 19 – tchimeres@wanadoo.fr



Pour tout renseignement :

contact@cmt-ravel.fr

